

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C. PARDO, G. CHARVET, P. PERSICO, J-F BONIN, S. BRUN, M. BOUMIR, C. GRABIT, C. TIVEDDU ; F. DERREUMAUX ; S. CHEVRY

Absents 3

F. MALARD ; S. AMOURIQ ; S. DELAVY

Date de convocation : 15/04/2024

Secrétaire de séance : G. CHARVET

Pouvoirs 3

F. MALARD donne pouvoir à C. GRABIT ;
S. AMOURIQ donne pouvoir à C. PARDO ;
S. DELAVY donne pouvoir à M. BOUMIR

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°8/2023 DU 2 MARS
2023**

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Délibération N° 28/2024

-- * --

Le Maire rappelle la délibération N°8/2023 du 2 mars 2023 lui déléguant pour la durée de son mandat certaines délégations prévues par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Cette délibération est à reprendre et à modifier concernant uniquement la délégation N°11 liée à l'exercice des droits de préemption.

Afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer concernant l'exercice du droit de préemption, et permettre ainsi des prises de décision rapides.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier et confier au maire la délégation suivante :

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions

prévues aux articles L.211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.

Les autres délégations de la délibération N°8/2023 du 2 mars 2023 restent inchangées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 25/04/2024



Le Maire

C. PARBO
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. SAUVI
Adjoint au Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Gaël Allain, the Mayor.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N.8/2023 DU 2 MARS 2023 - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Date de transmission de l'acte : 25/04/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/04/2024

Numéro de l'acte : 28-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240423-28-2024-DE

Date de décision : 23/04/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions